



# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Élèves: Ile-de-France

Question écrite n° 37721

## Texte de la question

M Michel de Rostolan demande à M le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui faire connaître quel a été, lors de la dernière rentrée scolaire, le nombre d'enfants de nationalité française, d'une part, et de nationalités étrangères, d'autre part, scolarisés dans l'enseignement primaire dans la région d'Ile-de-France et plus particulièrement dans le département de l'Essonne.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'éducation nationale comptabilise comme élèves de nationalité étrangère, les enfants ne pouvant se prévaloir de la nationalité française. Le recensement de l'année scolaire 1986-1987 montre que, pour la France métropolitaine, les élèves de nationalité étrangère représentaient 10,4 p 100 des élèves scolarisés dans les établissements publics et privés du premier degré relevant du ministère de l'Éducation nationale. Les effectifs étaient en diminution de 2 522 élèves par rapport à l'année scolaire précédente (- 0,4 p 100) soit 694 691 élèves. En ce qui concerne la région Ile-de-France, il était dénombré 249 722 élèves de nationalité étrangère, soit 20,4 p 100 des effectifs d'élèves scolarisés dans le premier degré (public + privé). Dans le département de l'Essonne, 17 478 élèves de nationalité étrangère ont été recensés, représentant 13,4 p 100 des élèves scolarisés dans l'enseignement du premier degré (public + privé).

## Données clés

**Auteur :** [M. de Rostolan Michel](#)

**Circonscription :** - FN

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37721

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 1988, page 958

**Réponse publiée le :** 18 avril 1988, page 1653